

Année scolaire 2020-2021
1^{re} année

Paiement du matériel didactique périssable

Lors de la première semaine d'école, vous recevrez une feuille concernant les frais scolaires à payer à l'école pour l'achat du matériel périssable. **Le 1^{er} ou le 2 septembre 2020, vous devez vous présenter à l'école entre 13 h et 19 h pour payer le montant qui sera indiqué.**

Articles de l'élève fournis par les parents

- 1 boîte de 12 crayons de couleur en bois
- 1 paquet de 8 crayons feutres (par exemple *Crayola* *)
- 4 gommes à effacer blanches
- 2 bâtons de colle de 40 grammes (par exemple Lepage ou Pritt)*
- 1 paire de ciseaux à bouts ronds de bonne qualité (en métal, **gaucher** ou **droitier**, selon le cas)
- 7 duo-tangs avec papillons (2 rouges, 1 bleu, 1 violet, 1 jaune, 1 vert et 1 orange)*
- 1 cartable à anneaux de 2 pouces d'épaisseur avec pochette transparente sur le dessus
- 1 Index séparateurs (8 intercalaires)
- 24 Crayons à mine HB
- 1 sac d'école de bonne grandeur pouvant contenir des livres
- 1 coffre à crayons (**S.V.P. pas de boîte en plastique**)
- 5 cahiers d'écriture avec interlignes pointillées (par exemple Louis-Garneau)

*** IMPORTANT : Bien identifier tous les articles au nom de l'enfant ***

- *N.B. : Nous vous suggérons certaines marques afin d'avoir le meilleur rapport qualité/prix.
- Les demandes spécifiques visent essentiellement à assurer le bon fonctionnement de la classe.
Ex. : les couleurs de duo-tang.
- Conformément à la politique relative aux contributions financières des parents de la CSDM, l'école valorise la récupération du matériel scolaire dans la mesure du possible.



Stéphane Rochefort
Directeur

Les titulaires de 1^{re} année

